

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 13 ; Convocation du 18 avril 2023
L'an deux mille vingt-trois le 24 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, LLORENS Marie-Hélène, MAGAUD Catherine, RAVOUX Annick et SIMONET Chantal, et Messieurs AJOUX Romain, BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, GUINET Pierre et PERRADIN Laurent.

Membres excusés : Messieurs POLLIN Olivier et RAVET Yoann.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Marc CHATELET.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

A l'unanimité, Monsieur Jean-Marc CHATELET est élu secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 27 mars 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 27 mars 2023.

IV – GARANTIE PRÊTS BANQUE DES TERRITOIRES 3 PAVILLONS LOCATIFS « LOTISSEMENT COMTESSE DE DORMY » - AIN HABITAT

Par délibération du 18 janvier 2021, le conseil municipal a donné un accord de principe sur la garantie des emprunts locatifs (PLUS et PLAII) et accession sociale (PLSA) de AIN HABITAT ;

Par courrier en date du 1^{er} février 2023 AIN HABITAT sollicite la garantie définitive.

La commune de Romans accorde sa garantie solidaire à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 460 394.00 € souscrit par l'emprunteur auprès

de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 143913 constitué de 5 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 138 118.20 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe en fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

La garantie est apportée sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

A l'unanimité, le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

V – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ACADEMIE DE LA DOMBES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention reçue par l'Académie de la Dombes. Monsieur le Maire rappelle le montant versé pour l'année 2022 de 50.00 € et que les crédits nécessaires figurent au budget 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'accorder** la subvention de 50.00 € pour l'Académie de la Dombes.

VI – INFORMATIONS DIVERSES

- Recrutement pour le remplacement du poste d'agent de maintenance de Monsieur Tommy CASALS à compter du 24 avril 2023.

- Le devis d'AGER CONSEIL pour la réalisation d'une étude d'épandage et de suivi agronomique en vue de la valorisation agricole des boues d'épuration issues du lagunage de la commune de Romans s'élève à 7 887.00 € TTC décomposé comme suit :

- 5 907.00 € TTC pour l'étude d'épandage comprenant le contrôle de la qualité sanitaire et agronomique des boues, la définition du périmètre d'épandage, la localisation des parcelles témoins et l'analyse des sols, la réalisation de la carte d'épandage, la définition de l'organisation de l'ensemble de la filière « valorisation agricole », la rédaction du dossier complet (étude préalable à l'épandage et carte), la remise du dossier épandage à tous les partenaires, les frais d'analyse, les frais de déplacement et les frais de tirage des documents finaux.
- 1 980.00 € TTC pour le suivi agronomique comprenant l'analyse des boues et des sols selon l'arrêté du 08/01/1998 (entre 32 T et 160 T MS de boue), le suivi agronomique et la coordination du chantier d'épandage, les frais d'analyse et les frais de déplacement.

L'étude se déroulerait sur 9 mois à partir de la signature du devis qui est valable jusqu'en juin. Cette opération est subventionnable par le Conseil Départemental à hauteur de 20 %.

En revanche, pour l'épandage des boues, trouver des parcelles à proximité et qui répondent aux critères est très restrictif. Le conseil municipal valide le devis et décide le lancement de l'étude sur 2023.

- La commande d'Action 4D pour le traitement des fourmis à l'église, au cimetière et aux abords de ces zones d'un montant de 1 499.40 € TTC sera réglé en deux temps. 1 176.00 € TTC en 2023 et le solde de 323.40 € TTC en 2024.

- Une demande d'implantation de Tiny House sur une zone non constructible de la commune a été réceptionnée le 06 avril 2023. Après renseignement pris auprès du service unifié ADS, il s'avère de ce type de projet considéré comme nouvelle construction, reste interdit en zone non constructible de la carte communale.

- L'arrêté relatif à la mise à disposition des résultats des travaux d'adaptation géométrique du plan cadastral affiché en mairie et publié sur Panneau Pocket vise à informer les propriétaires fonciers possédant des biens sur le territoire de Romans de la nouvelle présentation du plan cadastral. Jusqu'au 28 mai 2023, ces derniers pourront utilement faire parvenir au Service Départemental des Impôts Fonciers, leurs observations sur le plan adapté géométriquement.

- Le service environnement de la Communauté de Communes de la Dombes a sollicité la commune par mail en date du 14 avril 2023 afin de savoir si suite à l'enlèvement des colonnes jaunes et bleues, la collectivité souhaite réutiliser ces dernières pour le verre ou si la dotation actuelle est suffisante. Après concertation, le conseil municipal souhaite ajouter une colonne à verre justifié par l'évolution de la population et notamment avec le nouveau lotissement de la Comtesse de Dormy et de l'augmentation des réservations de la salle polyvalente.

- Monsieur le maire informe le conseil municipal de virements de crédits afin de prendre en charge les écritures d'amortissements 2023 pour un montant de 221.25 € manquant au budget principal 2023. A savoir, en section de fonctionnement : - 221.25 € au compte 6068 et + 221.25 € au compte dédié aux amortissements 681. Puis en section d'investissement : + 221.25 € au compte 2188 et + 218.00 € au compte 2803 et + 3.25 € au 2805.

- Le Marathon Bresse Dombes aura lieu le dimanche 07 mai 2023. Les bénévoles inscrits sont attendus à 9h15 à Chemiller. Le camion sera récupéré par messieurs CHATELET et BERARDET pour être emmené au point de rendez-vous. Il conviendra de se partager entre Chemiller et le carrefour de la RD17.

- SOS CALVAIRES a envoyé l'organisation de la journée du 13 mai 2023 relative à la bénédiction des deux croix, avec une procession entre les deux points. A l'arrivée au Foyer d'Accueil Médicalisé Romans Ferrari un déjeuner pour tous est prévu au tarif de 8.00 €. La réservation par courriel est préférable (soscalvairesain@gmail.com).

- La commune de Serrières de Briord a adressé un courrier concernant une chaîne à réaliser avec l'envoi à dix destinataires. Après un tour de table, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

- L'association Découvertes sera présente au festival des bibliothèques de la Communauté de Communes de la Dombes le dimanche 08 octobre 2023 de 14h00 à 18h00 pour une exposition photo dans la cour de la salle des associations.

- ENEDIS a contacté la mairie pour l'élagage des charmilles le long de la parcelle A716 route du Chapuis. Après différentes recherches pour connaître l'implantation de ces dernières sans succès (domaine privé famille DE DEMANDOLX ou public la commune), la commune prendra à sa charge l'élagage avec conservation du bois.

- Le concert du 10 juin 2023 ne pourra pas avoir lieu à l'église de Romans comme prévu. Le pianiste et le chef de chœur de CHATILLON CHANTE n'étant pas disponibles. Il convient de proposer d'autres dates sur 2024.
- Monsieur Patrick MATHIAS, maire de Châtillon sur Chalaronne et Madame Annie ROBIN, Maire-adjointe en charge de la culture ont adressé une invitation pour l'inauguration de l'Exposition PLAYMOBIL qui aura lieu ce mercredi 26 avril 2023 à 17h30 à l'Hôtel Dieu de Châtillon sur Chalaronne.
- Le conseil d'administration de l'ADMR du secteur de Neuville les Dames remercie la commune de Romans pour sa participation à la vente de fleurs.
- Monsieur Laurent PERRADIN informe le conseil municipal de l'élagage prévu ce mardi 25 avril 2023 avec les trois agents, Monsieur CHATELET et lui-même pour répondre à la demande du SIEA concernant les travaux pour la pose de la fibre.
- Madame Catherine MAGAUD fait part de ses recherches concernant un jeu parcours sur la commune de Romans. Trouver des lettres à différents endroits permettant de constituer un mot, lieu d'arrivée. Idée pouvant servir à la commission des jeunes.
- Madame Paulette CURTIL évoque le rendez-vous de ce mardi 25 avril pour la commande des fleurs. Une date sera communiquée ultérieurement aux conseillers pour l'organisation des plantations de ces dernières sur la commune.
- Monsieur Jean-Marc CHATELET indique qu'il faut prévoir le plan pour les travaux de voirie en vue de faire réaliser le devis pour 2023.
- Monsieur Jean-Michel GAUTHIER précise que suite à la visite de ce jour du cimetière, il convient que les agents se chargent de remettre de la terre sur toute la partie vers les concessions de Romans Ferrari et de la zone des columbariums afin d'engazonner cet espace. Au préalable, Monsieur Romain AJOUX propose d'effectuer le nettoyage des tombes en juin. De plus, il faudra contacter l'entreprise CHARRION pour remettre la tuile sur l'église.
- Madame Chantal SIMONET informe le conseil municipal que suite au départ en retraite de Monsieur Dominique CHARVOLIN, la commune organisera un pot de départ en juin.

Après un tour de table, la séance est levée à 20H40

Réunion Maire / Adjoints le lundi 15 mai 2023 à 18H30

Séance du Conseil Municipal le lundi 22 mai 2023 à 19H00

Romans, le 25 avril 2023

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc CHATELET